

INSERTION PROFESSIONNELLE

RETOUR À L'EMPLOI

Plateforme job77.fr, insertion par l'activité économique, nouvelles méthodes de recrutement, clauses sociales des marchés publics... Le Département de Seine-et-Marne met en œuvre plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle en direction des personnes dites "éloignées de l'emploi". Tour d'horizon des solutions proposées aux Seine-et-Marnais.

La plateforme Job77.fr

C'est quoi ?

Le Département de Seine-et-Marne s'est doté d'une plateforme numérique : Job77.fr pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du [revenu de solidarité active](#) (RSA).

Cette plateforme numérique, grâce à un système de géolocalisation, permet de mettre en relation les entreprises qui recrutent en Seine-et-Marne et les bénéficiaires du RSA.

Comment ça fonctionne ?

D'un côté, les bénéficiaires du RSA déposent leur CV en ligne. Ils détaillent avec précision leurs compétences et renseignent leur lieu de résidence ainsi que leurs souhaits de mobilité en Seine-et-Marne. De l'autre côté, les employeurs mettent en ligne leurs offres d'emploi à pourvoir.

La plateforme job77.fr rapproche les profils des candidats avec les offres d'emploi. A chaque rapprochement effectué, employeurs et candidats sont informés automatiquement par des alertes SMS ou mails.

Les bénéficiaires du RSA peuvent aussi consulter les offres d'emploi dans un périmètre choisi (carte interactive) et postuler en ligne. Les recruteurs ont également accès à tous les CV mis en ligne (base de candidature).

A noter : la [plateforme Job77.fr](https://www.job77.fr/) (<https://www.job77.fr/>) est un service totalement gratuit.

La méthode IOD

La méthode IOD (intervention sur l'offre et la demande) part d'un constat. Les processus de recrutement classiques ne favorisent pas ou peu l'embauche des personnes dites "éloignées de l'emploi", telles que les chômeurs de longue durée ou les personnes en situation de handicap.

La méthode IOD est une solution alternative de recrutement qui diffère des processus habituels. Elle propose d

es outils de médiation et de soutien pour permettre à ces personnes d'accéder à des emplois durables dans de s entreprises classiques.

Concrètement, la méthode IOD combine une recherche pragmatique des profils potentiels (adéquation entre les besoins de l'employeur et de la personne) et une mise en relation directe entre l'employeur et le candidat sans CV ni lettre de motivation. Elle préconise de mettre en œuvre une évaluation différente de ces publics en s'affranchissant des étapes préalables classiques de recrutement.

Le processus est complété par une phase d'accompagnement à l'intégration du candidat dans l'entreprise afin d'assurer la pérennité de l'emploi créé. Les "freins sociaux" à l'embauche de ces publics sont ainsi traités non plus en amont mais pendant l'emploi.

L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé à des personnes particulièrement éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Le Département de Seine-et-Marne soutient depuis 1992 les structures de type associatif qui créent ces emplois intégrés dans un parcours d'insertion.

Ces associations emploient actuellement plus de 3300 personnes dans les domaines des services à la personne, le bâtiment, les espaces vert, etc.

Les structures d'IAEF sont multiples :

- les entreprises d'insertion (EI) : adaptation ou réadaptation à l'activité professionnelle (2 ans maximum),
- les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) : adaptation ou réadaptation par l'activité d'intérim,
- les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) : étape du parcours d'insertion alliant production "grandeur nature" en action collective, formation et suivi,
- les associations intermédiaires (AI) : pour des missions de courte durée chez des particuliers, associations, entreprises, collectivités, etc.

L'action d'insertion socio-professionnelle

Le Département de Seine-et-Marne s'engage sur la mise en œuvre de 2 types de contrats d'emplois aidés :

- **le contrat unique d'insertion (CUI)** est un contrat à durée déterminée ou indéterminée à temps partiel ou complet. Les emplois concernés appartiennent au secteur non marchand (associations, secteur public, etc.) ou marchand (entreprises privées),
- **le contrat avenir** est un contrat destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique.

A noter : ces contrats permettent de bénéficier d'une formation et/ou d'un accompagnement.

La clause sociale des marchés publics

L'insertion par l'activité économique a pour but de permettre à des personnes sans emploi en grande précarité d

e bénéficiaire de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

La clause sociale est une condition d'exécution de certains marchés publics. Elle oblige l'entreprise bénéficiaire du marché public à réserver une part des heures de travail générées par ce marché, à la réalisation d'actions d'insertion professionnelle. Ces actions doivent permettre aux personnes "éloignées de l'emploi" d'acquérir une expérience professionnelle réelle.

A savoir : la clause sociale est prévue à [l'article 14 du code des marchés publics](#)

(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?>

[idArticle=LEGIARTI000006204306&cidTexte=LEGITEXT000005627819&dateTexte=20060901](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006204306&cidTexte=LEGITEXT000005627819&dateTexte=20060901)).

Liens utiles

- [Initiatives 77, agence départementale d'insertion \(http://initiatives77.org/\)](http://initiatives77.org/)
- [job77.fr, plateforme de mise en relation entre recruteurs et allocataires du RSA \(https://job77.fr\)](https://job77.fr)
- [Bénéficiaires du RSA ? La CAF propose un outil de simulation RSA en ligne \(https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lersa?isDemande=false#/\)](https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lersa?isDemande=false#/)



Consultez aussi les offres d'emploi du Département de Seine-et-Marne dans [notre rubrique](#)

« [Rejoignez-nous](https://www.seine-et-marne.fr/fr/emploi) » (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/emploi>).



Créé le: 23/06/2020

- Mis à jour le : 13/08/2020